

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 février 2025

1

Présidente de séance : Mme Anne GALLO-KERLEAU

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENV A), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENV A), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENV A), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENV A), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mme Marie BOYRON (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 8 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10 voix

Membres avec pouvoirs : Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Membres excusés : Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden-donne pouvoir à V.BOHE)

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENV A), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE),

RENV A CA 25/02/2025 délibération 3 : durée amortissements biens mis à disposition

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 février 2025

2

Objet de la délibération : Délibération 3 : DURÉE AMORTISSEMENTS BIENS MIS à DISPOSITION

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration a validé les durées d'amortissements des immobilisations le 24 février 2015. A partir du 01/01/2025, la commune de Sarzeau met à notre disposition des biens utilisés pour l'activité nautique sur la base de Sarzeau. L'organisme usager des biens doit amortir ces biens.

Aussi, nous vous proposons d'étaler la valeur de ces biens, soit 56337 € sur 3 ans, 2025 : 28613 €, 2026 : 19167 € et 2027 : 8559 €.

Sur la proposition de Monsieur le Directeur, vu l'avis favorable du comptable de la RENVA, et si vous êtes d'accord, il vous est proposé :

- de valider l'étalement de ces amortissements

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 février 2025

3

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- valide l'étalement de ces amortissements
- donne tous pouvoirs au directeur pour l'exécution de cette délibération

Résultat des votes

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente de la R.E.N.V.A


Mme Anne GALLO-KERLEAU

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 056-801932468-20250225-RENV_A_DEL3_0225-DE